

# Lancement de vidéos promotionnelles - L'industrie de la construction s'unit pour des climats de travail sains et inclusifs English

---

NOUVELLES FOURNIES PAR

**Commission de la construction du Québec →**

Oct 26, 2021, 07:00 ET

---

MONTRÉAL, le 26 oct. 2021 /CNW Telbec/ - La Commission de la construction du Québec (CCQ), en partenariat avec le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), lance une campagne de sensibilisation visant à dénoncer la discrimination, l'intimidation et le harcèlement dans le secteur de la construction, envers les femmes notamment. Ce projet est également réalisé en collaboration avec les associations patronales et syndicales de l'industrie.

Sous les thèmes « Ouvrons les chantiers aux femmes, tout le monde y gagne » et « Chantiers inclusifs pour la diversité, tout le monde y gagne », ces capsules, qui mettent en vedette des travailleuses et des travailleurs de l'industrie, encouragent les entreprises à adopter des politiques de tolérance zéro sur les chantiers de construction.

## **Pour un milieu plus inclusif**

Malgré une augmentation du nombre de femmes sur les chantiers en 2020, on estime que 22 % d'entre elles quitteront l'industrie après 1 an et 55 % après 5 ans. Selon un récent sondage, 35 % des travailleuses qui ont quitté la construction affirment avoir vécu des situations de discrimination liées à leur sexe ou à leur ethnie, et près d'une femme sur quatre dit avoir été victime d'intimidation ou de harcèlement.

Soulignons aussi que les travailleuses et les travailleurs de tous les groupes sous-représentés dans le secteur de la construction sont plus susceptibles de vivre des situations de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement. Ce sont des comportements qui les poussent à quitter l'industrie.

« Ces vidéos veulent passer un message clair que la discrimination, l'intimidation et le harcèlement existent encore sur les chantiers, et que nous avons tous un rôle à jouer pour les faire cesser. Pour faire face à l'enjeu de rareté de main-d'œuvre, notre industrie doit offrir un climat de travail sain aux femmes et aux personnes issues de la diversité pour assurer leur intégration et leur rétention. En modifiant nos comportements et en dénonçant ces situations, c'est toute l'industrie qui y gagne », explique Diane Lemieux, présidente-directrice générale de la CCQ.

« Consolider l'attractivité de toutes les femmes vers l'industrie de la construction, notamment en ce contexte de relance et de pénurie de main-d'œuvre, est incontournable, car elles font partie de la solution ! En ce sens, les partenaires de l'industrie sont appelés à se mobiliser et agir en conséquence en choisissant des politiques et des pratiques adaptées aux réalités spécifiques et systémiques des travailleuses, en vue de les intégrer et de les maintenir dans cette industrie », ajoute Danielle Fournier, présidente du CIAFT.

Afin d'offrir un soutien aux femmes en matière d'accès, d'intégration et de maintien en emploi notamment dans le secteur de la construction, le CIAFT a d'ailleurs lancé en mai dernier la ligne Femmes.Métiers.Avenir.

Les capsules sont disponibles sur le Web et seront partagées au cours des prochaines semaines sur les médias sociaux de la CCQ, du CIAFT et des associations et partenaires de ce projet, soit l'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO), l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), l'Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ), la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ), la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD Construction), la

Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction), la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ Construction), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction - International (CPQMCI) et le Syndicat québécois de la construction (SQC).

### **À propos de la Commission de la construction du Québec**

Créée en 1987, la Commission de la construction du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20), qui encadre cette industrie. Elle offre de nombreux services aux clientèles qu'elle dessert, notamment pour tout ce qui a trait à la formation professionnelle, à la gestion de la main-d'œuvre et à l'application des conventions collectives de l'industrie de la construction.

### **À propos du CIAFT**

Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) est un organisme québécois œuvrant à l'élimination des barrières systémiques des femmes en emploi. Reconnu comme principal défenseur des droits des femmes au travail depuis sa création, en 1982, le CIAFT a développé une expertise sur laquelle les médias, les syndicats, le milieu communautaire et les institutions gouvernementales s'appuient régulièrement pour s'informer des enjeux femmes et penser leurs activités.

SOURCE Commission de la construction du Québec

Renseignements: Source : Mélanie Malenfant, Direction des communications, Commission de la construction du Québec, 514 341-7740, poste 6378, medias@ccq.org, Site Web : ccq.org, Facebook.com/ccq; Yasmina Drissi, Directrice adjointe - Employabilité, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, 514 804-3866, Site Web : ciaft.qc.ca

Liens connexes

<http://www.ccq.org/>